



DATES OÙ LES MARIAGES SONT INTERDITS 5784

Tous les chabbatot ainsi que les fêtes et jeûnes suivants :

2023

Samedi 16 et Dimanche 17 septembre 2023 (Roch Hachana 5784)

Lundi 18 septembre 2023 (Jeûne de Guedalia)

Dimanche 24 septembre 2023 (Veille de Kippour)

Lundi 25 septembre 2023 (Kippour)

Samedi 30 septembre au Dimanche 8 octobre 2023 (Soukot)

Vendredi 22 décembre 2023 (Jeûne 10 Tevet)

2024

Jeudi 21 mars 2024 (Jeûne d'Esther)

Mardi 23 au Mardi 30 avril 2024 (Pessah)

PÉRIODE DU OMER*

Rite Séfaraïte : Mercredi 1 mai au Dimanche 26 mai 2024

Rite Achkénaze : Jeudi 9 mai au Jeudi 6 juin 2024 à l'exception du 26 Mai, Lag Baomer

Mercredi 12 et Jeudi 13 juin 2024 (Chavouot)

Mardi 23 juillet au Mardi 13 août 2024 (Période des 3 semaines)

** Le rite est celui de l'époux. Les cérémonies de mariages pourront avoir lieu dans toutes les synagogues, quel que soit leur rite habituel, à condition que le rite de l'époux autorise celui-ci à célébrer son mariage dans la période qui lui est permise.*